



# Les aires marines protégées dans l'Arctique : Environnement et Changement Climatique Canada

---

Présentation au Comité de conseil national sur les  
normes concernant les aires marines protégées

Iqaluit, NU

8-10 juin, 2018

Lisa Pirie

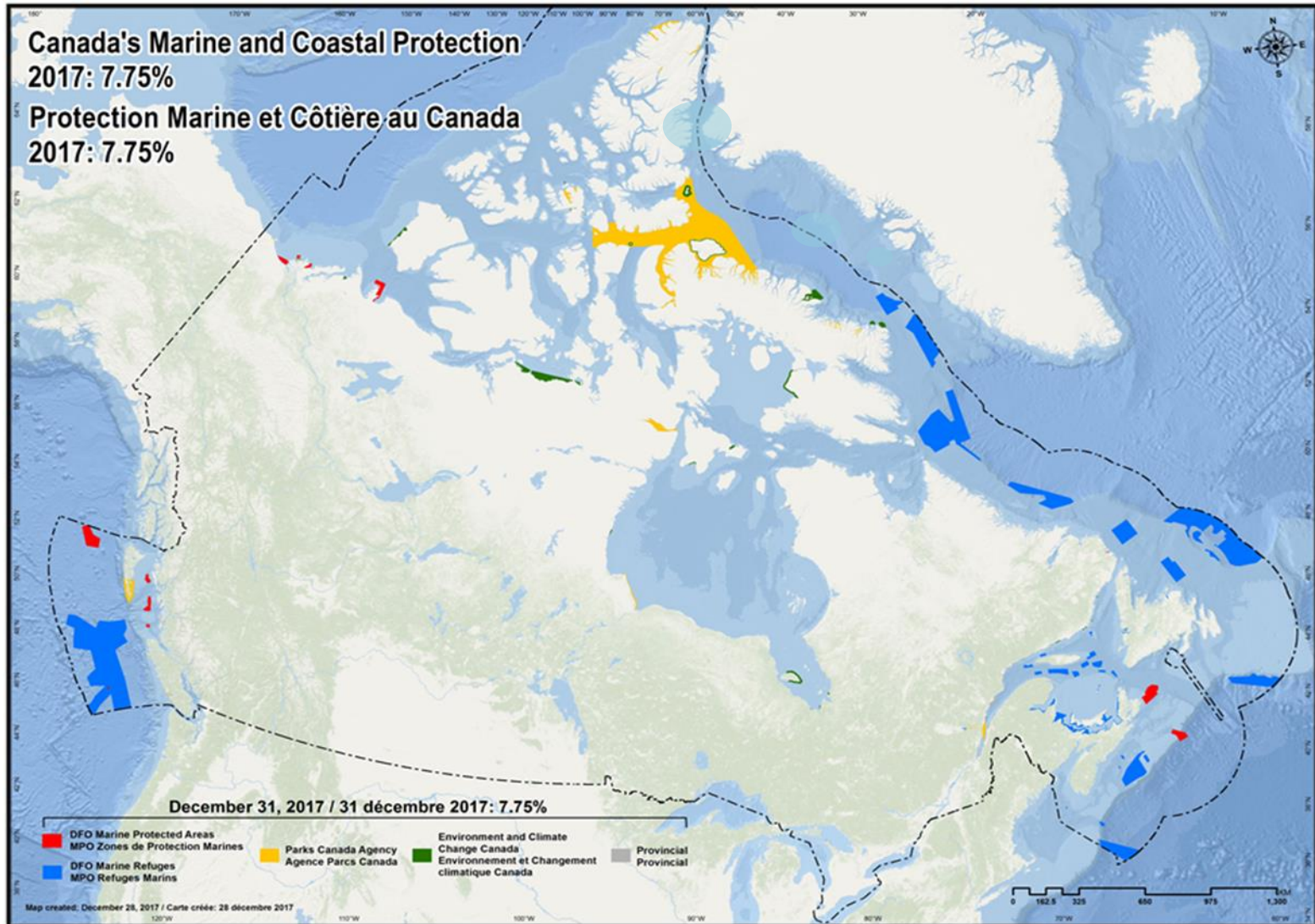
Chef de section des aires protégées

Région Nordique

# La protection des océans – un mandat partagé

- La protection des aires marines et côtières est une responsabilité partagée par trois ministères fédéraux: le MPO (responsable) avec ECCC et l'APC.
- Les aires marines d'intérêt pour ECCC sont celles utilisées par les oiseaux marins, les espèces sauvages d'intérêt national et / ou les espèces en péril.
- Ces aires chevauchent souvent des aires aussi importantes pour d'autres intérêts liés à la conservation, à la cueillette et pour des raisons culturelles.

# Les aires protégées comprenant des espaces marins

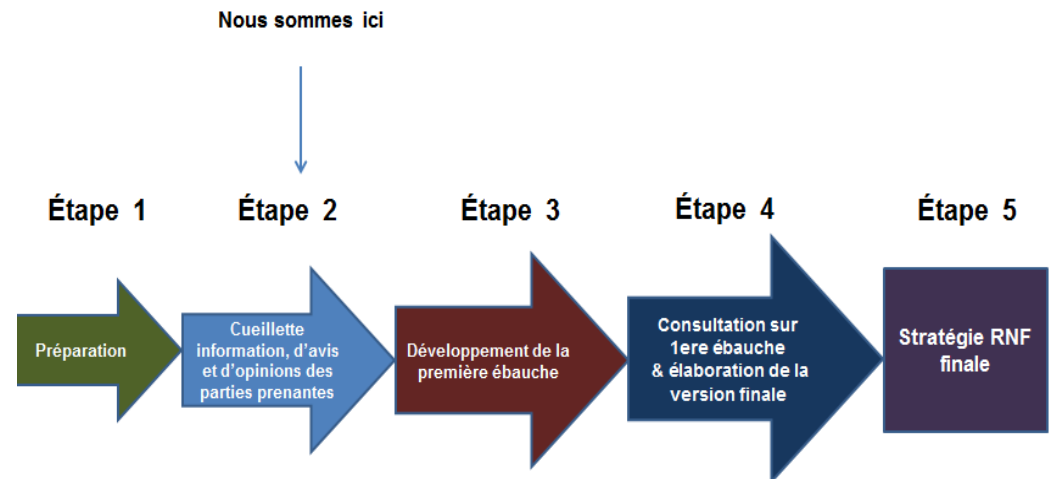


# Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits pour les aires protégées au Nunavut

- ECCC et les Inuits ont signé une ERAI (2007-2014 & 2016-2023) pour la cogestion de 5 réserves nationales de faune (RNF) et 8 refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) avec les communautés inuit.
- 9 comités de cogestion des aires (CCGA) protégées conseillent le Ministre sur toutes les questions reliées aux RNF and ROM dont ils sont responsables.
- Les CCGA s'occupent de la gestion quotidienne de ces sites, font des recommandations pour la délivrance de permis et sont responsable d'élaborer les plans de gestion.
- Les CCGA doivent de plus être consultés pour toutes activités et/ou proposition de nouvelles zones de protection susceptibles de les concerner et avoir un impact sur les aires protégées dont ils sont responsables.

# Une stratégie relative aux réserves nationales de faune pour le Nunavut

- ECCC est responsable de l'élaboration d'une stratégie relative aux réserves nationales de faune selon l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits.
- La stratégie consiste à formuler et développer un réseau de réserves nationales de faune au Nunavut.
- Un processus en 5 étapes est proposé



# Coordination des efforts fédéraux pour la conservation marine dans l'Arctique

1. Atteindre l'objectif 1 du Canada
2. L'approche pangouvernementale en ce qui a trait aux ententes sur les répercussions et avantages pour les aires protégées et de conservation fédérales (groupe de travail fédéral: ECCC, APC, RCAAN et MPO)
3. L'approche pangouvernementale pour la création de l'aire marine nationale de conservation Tallurutiup Imanga (dirigé par Parcs Canada)
4. Engagements envers la réconciliation et une vision autochtone pour la protection et la prise de décision en matière de conservation (les aires protégées autochtones et les recommandations du rapport du Cercle autochtone d'experts)

# Edéhzhíe – une aire protégée autochtone (API)

- Sera la première aire protégée autochtone sous l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada: signature de l'entente d'établissement prévue pour juillet 2018.
- Désignation à double titre: aire protégée Dehcho et réserve national de faune.
- Un conseil de gestion fonctionnant par consensus (Premières nations Dehcho et ECCC-SCF).
- Programme de gardiens au cœur de la gestion de la RNF.
- Financée par le Fond pour la Nature.



# ECCC et la conservation marine en Arctique: aller de l'avant

- Les réserves nationales de faune – le type d'aire protégée a être créée en tant que nouveau site par ECCC.
- Les réserves nationales de faune peuvent être entièrement marines (100%) ou protéger une combinaison d'habitats terrestres et marins.
- ECCC revoit son plan de travail pour la Stratégie relative aux réserves nationales de faune afin de mieux refléter les développements soulevés dans le contexte de la conservation (p. ex. l'approche pangouvernementale, de nouveaux modèles de gouvernance, les aires protégées autochtones, etc.)
- Le budget fédéral 2018, comprenant le Fond pour la Nature, pour appuyer les efforts de conservation (p. ex. partenariats avec les peuples autochtones)